



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à la numérisation des salles de cinéma 2011

**Direction de la culture et du patrimoine
Service cinéma & audiovisuel**

Date limite de dépôt 13 mai 2011

Ce dossier ne pourra faire l'objet d'une instruction qu'après réception des éléments suivants :

Pour l'ensemble des demandes, pièces relatives au projet de numérisation :

- Dossier ci-après complété
- Devis fournisseurs
- Toutes pièces jugées utiles à la compréhension du projet (ex : plan cabine, plan établissement, etc.)
- Le cas échéant, copie de la demande de soutien sélectif à la numérisation effectuée auprès du CNC et/ou de l'accord passé avec un tiers-investisseur.

Pour une demande déposée par une association :

- Une lettre de demande de subvention datée et signée par la personne habilitée à engager l'organisme. Cette lettre précise l'objet de la demande et indique le montant sollicité ;
- Une attestation sur l'honneur de la personne habilitée certifiant que l'association est régulièrement déclarée, qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que de cotisations et paiements correspondants, certifiant la véracité des informations contenues dans le dossier, précisant le montant de la subvention sollicitée, s'engageant à respecter les dispositions du règlement financier et ses annexes, et pour les subventions spécifiques et d'investissement, s'engageant à ne pas avoir commencé l'opération avant le dépôt du dossier de demande ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme en conformité avec les statuts et déclarations faites auprès des services de la préfecture ;
- Budget prévisionnel global de l'exercice au titre duquel la subvention est sollicitée faisant ressortir l'ensemble des financements publics et privés et des aides en nature dont l'association bénéficie ;
- Le descriptif du programme annuel d'activité, le public concerné, les moyens mis en œuvre
- Copie des statuts de l'association ;
- Délibération relative au pouvoir des personnes habilitées à engager l'association dans le cas où la lettre de demande de subvention n'est pas signée du Président ;
- Numéro de SIRET de l'association ;
- Récépissés de création de l'association et attestant des modifications statutaires intervenues ;
- Le dernier rapport annuel d'activité
- les derniers comptes financiers approuvés de l'association.
- le plan de financement prévisionnel du projet établi en dépenses (TTC) et en recettes, les devis ou factures pro-forma des équipements.
- la description détaillée du projet permettant de préciser ses objectifs, son contenu, son intérêt, son calendrier, les moyens mis en œuvre, la localisation.

Pour une demande déposée par une entreprise :

- Une lettre de demande de subvention datée et signée par le chef d'entreprise ou la personne habilitée à engager l'organisme. Cette lettre précise l'objet de la demande, le coût de l'opération et indique le montant sollicité ;
- Une attestation sur l'honneur de la personne habilitée indiquant le montant de la subvention sollicitée et certifiant :
 - que l'association est régulièrement déclarée
 - qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales, parafiscales et fiscales ainsi que de cotisations et paiements correspondants ;
 - ne pas avoir commencé l'opération avant le dépôt du dossier de demande ;
 - que le demandeur a pris connaissance du règlement financier et de ses annexes et s'engage à le respecter ;
 - la véracité des informations contenues dans le dossier.
- Une présentation du demandeur et de l'entreprise qui précisera le régime de TVA auquel est soumis l'entreprise ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postal de l'entreprise
- Une copie des actes et documents justifiant de l'existence juridique de l'entreprise (K.BIS pour les commerçants, attestation annuelle d'inscription au registre des métiers pour les artisans,...);
- Codes NAF, URSSAF et numéro de SIRET de l'entreprise;
- Copie des 3 derniers bilans, comptes de résultat et annexes financières
- Note explicative et descriptive de l'opération justifiant de son intérêt
- le plan de financement prévisionnel du projet établi en dépenses et en recettes, les devis ou factures pro-forma des équipements.
- la description détaillée du projet permettant de préciser ses objectifs, son contenu, son intérêt, son calendrier, les moyens mis en œuvre, la localisation.

Pour une demande déposée par un organisme public :

- Délibération de l'organe délibérant décidant de la réalisation de l'opération, prévoyant son financement et sollicitant l'aide régionale.
- Plan de financement prévisionnel du projet établi en dépenses (HT et TTC) et en recettes
- Devis des équipements.
- Note d'opportunité et description détaillée du projet d'acquisition de matériels, d'équipement et/ou de travaux, précision sur ses conditions d'utilisation.

Dans le cas de travaux :

- description détaillée du projet : objectifs, champ de l'étude, modalités de réalisation plan de situation, plan masse ou plan général des travaux
- Note sur les modalités de réalisation (maîtrise d'ouvrage assurée par les services techniques de la collectivité ou recours à une maîtrise d'œuvre ou à une maîtrise d'ouvrage déléguée).
- Note précisant la situation juridique des terrains ou immeubles.

1. ORGANISME DEMANDEUR

Nom

Adresse

.....

.....

Nom et prénom de la personne en charge du dossier

.....

Raison sociale ou dénomination :

association

SCOP, SCIC

EURL, SARL, SA

commune

regroupement de collectivités

autre (précisez) :

Modalité de gestion de la salle :

privée

délégation de service public / préciser la durée du contrat et la modalité : concession, affermage, régie intéressée :

autre :

2. ETABLISSEMENT

Nom

Adresse

.....

.....

Téléphone :

Site Web :

Nom et prénom de l'exploitant :

Téléphone mobile:

adresse @ :

a. établissement classé « Art & Essai » oui non

Type de classement :

b. capacité totale de l'établissement

n° écran	Nb de fauteuils	Dimension écran L x H	Accessibilité handicapé (oui/non)	Equipement actuel (35mm, vidéo-proj, etc.)	Equipement numérique (oui/non/en cours)

c. cabines de projection (joindre plans en annexe si nécessaire)

	Cabine 1	Cabine 2	Cabine 3
Situation(s) cabine(s) (RdC / étage, ...)			
Dimensions			
Nombre de hublots			
Surface suffisante à l'installation du numérique et du 35mm (oui/non)			
Extension possible de la cabine (oui/non)?			
Présence d'une extraction (oui/non)			
Présence d'une climatisation (oui/non si oui coefficient de performance cf p. 11)			
Description et résistance thermique des murs (cf p. 11-12)			
Description et résistance thermique des plafonds (cf p. 11-12)			
Description et coefficient UW des menuiseries (cf p. 11-12)			

Si des travaux dans la/les cabines sont nécessaires (câblage, agrandissement de la fenêtre de projection, création d'extraction, isolation...), préconisations/mesures prises pour aménagements & échéancier de réalisation :

.....

.....

.....

d. sonorisation

Salle(s) équipée(s) d'un système son numérique ? oui non

Si non, préconisations/mesures prises, mode de financement & échéancier de réalisation :

.....

.....

.....

3. EMPLOI CULTUREL & FORMATION

a. personnels actuels

Salariés / Fonctions	Type contrat/statut (1)	Temps travail annuel(2)	Salaires (k€)(3)

(1) CDI, CDD (préciser si contrat aidé), statut (pour les contrats de droit public), etc.

(2) équivalent temps plein (ex. 0.5 = 1 temps plein sur 6 mois, ou 1 mi-temps sur 12 mois) ;

(3) niveau de rémunération brute annuelle (fourchette, ex. 20-25k€)

b. formation, évolutions

Volet social & formation : engagements pris, et éventuelles évolutions, requalifications ou reconversion de postes (détailler)

Organisme collecteur au titre de la formation professionnelle :

Avez-vous mis en place un **plan de formation** (si oui, merci de préciser : durée, volume, actions) :

Perspectives d'évolution du personnel qualifié : pérennisation de poste, embauche (et modalités de financement) :

Projets de formation professionnelle (+ échéancier, organisme pressenti, financement) ou besoins particuliers repérés à cet égard :

4. PROGRAMMATION, FRÉQUENTATION, ANIMATION, PROJET CULTUREL

a. nombre de films / séances programmés :

	Nb séances hebdo	Nb séances annuelles	Nb sorties nationales	Nb films classés art & essai
2010				
2009				
2008				

L'établissement fait-il partie d'une **entente de programmation** ? oui non

si oui, laquelle? :

Programmes hors-film (si oui, décrivez) :

b. participation à des dispositifs d'action culturelle cinématographique

- Avant-premières
- Programmes de courts-métrages
- Programmation commerciale de films soutenus en production par la Région
- Programmations de Cinémas du Sud
- Ecole au cinéma
- Collège au cinéma
- Lycéens & apprentis au cinéma
- Passeurs d'images
- Autres dispositifs (préciser, ex : festival Téliorama, AFCAE, ADRC, ACID, etc.)

c. adhésion de la salle à un réseau, une association ou un syndicat régional ?

oui non

si oui, nom de la structure :

d. information – communication numérique

En plus de votre programme papier, existe-t-il

- une lettre d'information électronique concernant votre programmation ? (si oui, nb. de contacts & périodicité) :
- blog, réseau social, site web (préciser et indiquer mode d'actualisation) :

5. ECONOMIE DE LA SALLE

Nombre d'habitants de la ville :
Nombre d'habitants de la communauté de communes :
Perception de la concurrence territoriale :

a. nombre de spectateurs & recettes billetterie

	Total spectateurs	dont art & essai	Total recettes billetterie
2010			
2009			
2008			

b. politique tarifaire

Tarif plein :
Tarifs réduits particuliers (préciser les tarifs et les publics visés) :
Cartes ou abonnements :

c. montant TSA / droits acquis au 01/01/2011 (préciser les éventuels investissements en cours)

d. aides publiques

subvention : le cas échéant, une intervention est-elle prévue du fait de contraintes de fonctionnement imposées dans la programmation régulière ?

Indiquer les contraintes et le niveau d'engagement financier de la/des collectivité(s)

en nature : indiquer les aides en nature (mises à disposition de salles, de techniciens, prise en charge de loyer, des fluides, impression de documents, etc.) et leur estimation

6. NUMERISATION

a. nombre d'écrans à équiper et faisant l'objet de la demande :

b. échéancier prévisionnel de la numérisation (préciser)

.....

c. bénéficiez-vous d'un accord avec un intermédiaire ?

un tiers-investisseur

un tiers-collecteur

un groupement d'exploitants

Merci de bien vouloir préciser lequel :

d. équipement et travaux prévus, coût prévisionnel du projet

Joindre l'ensemble des devis, distinguer les dépenses éligibles et non éligibles. Le détail des matériels éligibles figure en page 9 du présent dossier. La spécificité des dépenses éligibles au déplafonnement au titre des critères développement durable est décrite dans l'annexe page 12-13

	Coût éligibles HT (cf p. 9)			Coût HT			Total
	Ecran 1	Ecran 2	Ecran 3	Ecran 1	Ecran 2	Ecran 3	
Equipements pour la(es) salle(s) (ex : projecteur, kit 3D, etc.)							
Travaux d'aménagement de(s) la cabine(s) (décrire)	Cabine 1	Cabine 2	Cabine 3	Cabine 1	Cabine 2	Cabine 3	
Equipements pour l'établissement (serveur, câblage internet, réseau, etc.)							
Travaux connexes communs à l'établissement (ex : extraction d'air, climatisation, travaux électriques)							
Equipements ou travaux relevant des critères « DD » cf annexe technique p.12-13							
TOTAL HT							

7. PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

	Montants en €HT	sollicité / acquis / refusé
Apports en fonds propres (mini 10%)		
disponibilités		
emprunts		
autre (préciser)		
Financement par un tiers (tiers-investisseur...)		
Subvention des collectivités territoriales		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (aide à la numérisation)		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (aide « DD » déplafonnée cf annexe p.12-13)		
Département		
Commune, regroupement de collectivités (préciser)		
autre (préciser)		
Aide à la numérisation du CNC		
Droits acquis / TSA CNC		
Autres soutiens (préciser)		
Total HT		

Je soussigné
en tant de représentant légal de la structure et ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite
auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de
..... pour permettre l'équipement en
projection numérique de la salle de cinéma dont j'ai la responsabilité.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier. J'atteste sur l'honneur
la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

Fait à :	Le :
Signature et cachet du demandeur	

Renseignements :

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Cinéma et audiovisuel
Tél. 04 91 57 50 57 - Télécopie : 04 91 57 55 96
Charlotte Le Bos-Schneegans (clebos@regionpaca.fr)
Dominique Chinese (dchinese@regionpaca.fr)

**ANNEXE de la délibération n°10-1559
votée en Assemblée plénière le 10 décembre 2010**

Soutien à la numérisation des salles de cinéma

Objectifs régionaux

- Création et modernisation d'un réseau de salles indépendantes, de proximité et de salles labellisées « Art et essai »
- Assurer un confort et un accueil proche des standards en vigueur.

Ce dispositif concerne

- L'installation ou la conversion numérique des salles de cinéma des établissements comprenant 1 à 3 écrans.

Sont exclus du dispositif

- Les établissements cinématographiques appartenant à un circuit de plus de 50 écrans.

Structures bénéficiaires

- Toutes les salles de cinéma en gestion publique, associative ou privée, correspondant aux critères fixés par la loi Sœur (CGCT, Lois n° 96-142 du 21 février 1996, n° 2002-276 du 27 février 2002, n° 2003-721 du 1er août 2003 et n° 2004-809 du 13 août 2004) et qui sont situées sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Eligibles

- les salles porteuses de projets culturels forts proposant : une programmation exigeante comprenant la diffusion de films peu distribués, une sensibilisation des publics éloignés de la culture et des animations spécifiques ;
- les établissements qui sont éligibles au soutien sélectif numérique du CNC ;
- les établissements qui maintiennent leurs équipements de projection argentique quand c'est techniquement possible ;
- les établissements qui s'engagent à conserver un minimum de 95% de programmation de cinéma (sur la base du nombre de séances de l'année précédent la numérisation) ;
- les établissements prenant en compte les contraintes énergétiques imposées par les équipements numériques (isolation de la cabine, performance des systèmes de climatisation, etc.).

Non éligibles

Les demandes ne répondant pas aux critères énumérés ci-dessus

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION

Conditions générales

Aide à l'investissement

- Le montant des dépenses subventionnables doit comprendre une part d'autofinancement de minimum 10%.
- L'intervention régionale s'appliquera aux demandes comprenant le soutien d'autres collectivités territoriales.
- Le financement régional est modulable et plafonné à 20% du coût global du projet.

Dépenses subventionnables

- Pour la conversion numérique des salles le montant des dépenses éligibles est plafonné à 74 000€ HT par écran et 15 000€ HT par établissement.
- Seront retenues les dépenses suivantes : matériel de projection, équipement relief (hors lunettes et écran), travaux nécessaires à l'aménagement des cabines de projection, travaux connexes (extraction d'air, climatisation de la cabine, travaux électriques) matériel pour l'établissement (bibliothèque/serveur central dit librairie, câblage internet et réseau, système d'automatisation des salles), extension de garantie, frais d'installation et les équipements ou travaux permettant une amélioration notable des performances énergétiques et de la qualité environnementale de la cabine de projection et/ou des équipements nécessaires à la conversion numérique.

ANNEXE TECHNIQUE

Critères développement durable

La mise en place d'un système de projection numérique, nécessitant un meilleur contrôle de la température intérieure de la cabine, entraîne une consommation d'énergie liée au rafraîchissement de la cabine plus importante qu'avec un système 35 mm, voire l'installation d'un système de rafraîchissement qui n'était pas toujours indispensable pour la projection argentique.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable et de réduction de l'impact environnemental des salles de cinéma, il est nécessaire d'établir des critères de performances minimum à atteindre.

Eco-conditionnalité de l'aide au passage au numérique

Les salles de cinéma souhaitant équiper un ou plusieurs écrans avec des systèmes de projection numérique peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 20% de l'assiette éligible.

Cependant, pour pouvoir bénéficier de cette aide, la cabine de projection devra répondre à des minima en termes de performances énergétiques. Toute dérogation aux références ci-dessous devra être justifiée.

PAROIS OPAQUES	R (m2.K/W)	
	H1 ET H2	H3
Mur extérieur	2,3	2,0
Mur (ou plancher) sur local non chauffé	2,0	2,0
Plancher bas donnant sur extérieur	2,3	2,0
Comble perdu	4,5	4,5
Comble aménagé (sous-rampant)	4,0	4,0
Toit terrasse	2,5	2,5
MENUISERIES		
Coefficient Uw (W/m ² .K)	2,3	
Perméabilité	faible	3 m ³ /(h.m ²)
Sur extérieur	protection solaire	
Utilisation	fermeture systématique pendant le fonctionnement de la climatisation	
POMPE A CHALEUR	AIR-AIR	AIR-EAU
COE Chauffage	2,5	2,7
COP Climatisation	2,8	3,0

Rappel

Pour la région PACA :

DEPARTEMENT	ZONE
(04) Alpes de Haute Provence	H2
(05) Hautes Alpes	H1
(06) Alpes Maritimes	H3
(13) Bouches du Rhône	H3
(83) Var	H3
(84) Vaucluse	H2

A titre informatif, voici un tableau permettant d'identifier les résistances thermiques (R) des parois :

TYPE	PAROI	E _{PAROI} (CM)	R (M ² .K/W)
Sans isolation	Mur parpaing 20 cm	24	0,39
	Mur pierre calcaire demi-ferme	50	0,55
	Mur brique pleine 33 cm	35	0,50
	Mur brique standard 20 cm	24	0,62
Isolation répartie	Monomur standard maçonné 37,5 cm	40	2,17
	Monomur béton cellulaire 25 cm	28	1,80
	Monomur bois massif 20 cm	20	1,70
Isolation médiane	Mur ossature bois et isolation cellulose 12 cm	21	3,70
Isolation par l'intérieur	Mur pierre 50 cm + correction thermique (<5 cm)	55	1,02
	Mur parpaing 20 cm + isolant laine de verre 8 cm	32	2,39
	Mur parpaing 20 cm + isolant laine de verre 15 cm	39	4,14
	Mur brique standard 20 cm + isolant laine de verre 8 cm	30	2,62
	Mur brique standard 20 cm + isolant laine de verre 15 cm	39	4,37
Isolation par l'extérieur	Mur pierre 50 cm + panneau isolant 10 cm + enduit	64	3,05
	Mur parpaing 20 cm + panneau isolant 10 cm + enduit	34	2,89
	Mur brique standard 20 cm + panneau isolant 10 cm + enduit	34	3,12
	Mur pierre 50 cm + panneau isolant 10 cm + bardage	66,5	3,32
	Mur parpaing 20 cm + panneau isolant 10 cm + bardage	36,5	3,16
	Mur brique standard 20cm + panneau isolant 10 cm + bardage	36,5	3,39
Plancher bas	Dalle béton 14 cm + chape 6 cm sans isolation	25	0,57
	Dalle béton 14 cm + polystyrène extrudé 8 cm (sous dalle)	28	2,65
	Dalle béton 14 cm + polystyrène extrudé 8 cm + chape 5 cm	31	2,80
	Dalle béton 20 cm + laine minérale 10 cm + plaque de plâtre	35	2,85
	Plancher bois + laine minérale 20 cm + plaque de plâtre	35	5,00

Solutions techniques permettant d'accéder au déplaçonnement de l'aide régionale et à une proportion d'intervention supérieure

Il s'agit ici de l'ensemble des solutions techniques permettant, si elles sont mises en œuvre, d'accéder, sur ces dépenses, au **relèvement du plafond de financement** du dispositif numérique et à un relèvement de la part d'aide régionale maximale de **20% de l'assiette aux 30%** prévus dans le cadre des aides aux travaux de réhabilitation/rénovation des salles.

■ Renforcement de l'isolation de la cabine de projection

En cas de rénovation de la cabine, l'efficacité énergétique devra répondre aux critères suivants :

PAROIS OPAQUES	R (M2.K/W)	ZONE
Toit	7,5	
Murs	4,3	
Planchers bas (ou sol sur vide sanitaire)	4,3	
Sol (sur terre-plein)	3,2	
Ponts thermiques	Faibles	

MENUISERIES	Uw (W/M2.K)	ZONE
Fenêtre/baies	1,7	H2 / H3
Fenêtre/baies	1,1	H1
Porte pleine		

Rappel

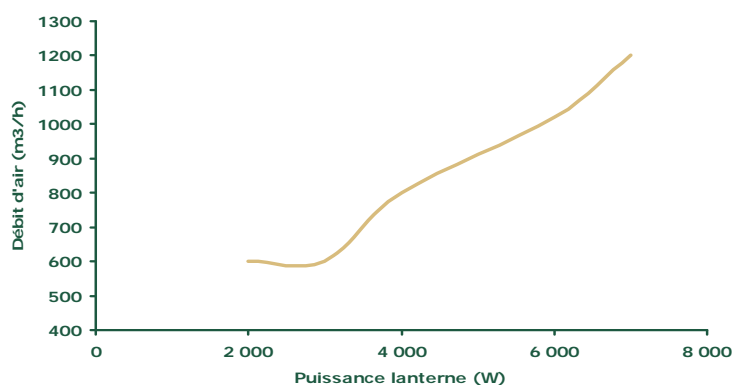
Pour la région PACA :

DEPARTEMENT	ZONE
(04) Alpes de Haute Provence	H2
(05) Hautes Alpes	H1
(06) Alpes Maritimes	H3
(13) Bouches du Rhône	H3
(83) Var	H3
(84) Vaucluse	H2

■ Extraction d'air sur la lanterne avec système double flux sur l'entrée d'air de la salle

PUISSANCE LANTERNE (W)	DEBITS D'AIR (M ³ /H)
2 000	600
3 000	600
4 000	800
6 000	1020
7 000	1200

Débits d'extraction de lanterne de projection



- Prévoir une entrée d'air frais dans la cabine en fonction du niveau de perméabilité de celle-ci

- **Système de rafraîchissement :**

- Puits provençal
- Système de Rafraîchissement d'Air par Evaporation (RAE)
- Climatisation solaire (machine à absorption)
- Climatisation à récupération d'énergie (type VRV 3 tubes) : ce système permet de gérer les unités intérieures de climatisation de façon indépendantes et réversible, c'est-à-dire que chaque unité intérieure peut en production de chaleur ou de froid indépendamment des autres unités. Ce système permet ainsi de transférer de la chaleur d'une zone vers une autre (façade SUD/NORD, ...).



- Climatisation conventionnelle classe A :

TYPE		COP	COE
		(FROID SEULEMENT) ($T_{EXT} = 35^{\circ}C$)	(REVERSIBLE) ($T_{EXT} = 7^{\circ}C$)
AIR / AIR	Split	> 3,20	> 3,60
	Monobloc double conduit (sur fenêtre ou mur)	> 3,00	> 3,40
	Monobloc simple conduit (mobile)	> 2,60	> 3,00
AIR / EAU	Split	> 3,60	> 4,00
	Monobloc	> 4,40	> 4,70